

**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Soziologie = Revue suisse de sociologie  
= Swiss journal of sociology

**Herausgeber:** Schweizerische Gesellschaft für Soziologie

**Band:** 11 (1985)

**Heft:** 2

**Artikel:** Redéfinition de l'intervention de l'état : le solidarisme mou!

**Autor:** Francq, Bernard / Goffinet, Françoise

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-814950>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## REDEFINITION DE L'INTERVENTION DE L'ETAT: LE SOLIDARISME MOU !

(Insertion professionnelle et dérégulation sociale)

*Bernard Francq en collaboration avec Françoise Goffinet*

Equipe d'intervention sociologique

Service Européen de Coopération pour les Jeunes

28, rue de l'Automne, B - 1050 Bruxelles

Deux images de la société belge d'abord. Celle d'un grand quotidien présentant, en 1984, une enquête sur la consommation des ménages : "Manger plus frugalement, rêver davantage : la crise a transformé les Belges"; ceux-ci préféreraient économiser sur l'essentiel - la nourriture, les vêtements ... - et hésiteraient à sacrifier le "superflu" : sports, voyages, dépenses culturelles, etc., en attendant. Quoi ? Que la crise passe. L'autre image, c'est celle d'une jeunesse sage, qui croit aux mêmes idéaux ou aux mêmes valeurs que ses aînés : amour, mariage, travail, réussite professionnelle, liberté ... Un étonnant conformisme doublé d'un attentisme cotonneux, tels sont les éléments qui constitueraient, selon les médias et les sondages, le soubassement d'une transformation sans bruit ni tumultes de la société belge. La sagesse l'emporterait sur le désordre, la société civile sur l'Etat. Le glissement s'opère en douceur : un réalisme de plus en plus a-politique du côté de la jeunesse et de leurs parents, une imagerie désordonnée du côté de l'Etat. La société belge est coupée en deux : non pas entre gauche et droite, mais entre "les gens" et leurs administrations, leurs hommes politiques, leurs travailleurs sociaux, leurs mandataires locaux, leurs enseignants ... La liste est infinie puisque le secteur public représente à lui seul près de 30 % de la population active. Tout laisse croire que réalisme et attentisme font bon ménage. Ces images sont-elles si fausses ? Rien n'est moins sûr, mais il s'agit encore de savoir ce qu'elles recouvrent exactement.

Toujours est-il qu'en attendant que "ça se passe", l'austérité règne en maître, chômage et crise des finances publiques obligent. Le Ministre de l'Emploi et du Travail voudrait bien être autre chose que celui du chômage (14 % de la population active totale) et de la jeunesse (un jeune sur trois est chômeur); le Ministre du Budget être autre chose que celui de la dette publique. C'est que celle-ci a pris des allures phénoménales : son encours total a dépassé en 1983 le niveau du P.I.B.; les charges annuelles d'intérêt

représentent à elles seules plus de 20 % des dépenses courantes de l'Etat. Autant que le budget de l'Education Nationale ou que l'ensemble des rentrées de TVA. Cette explosion domine complètement la politique gouvernementale qui, de plan d'assainissement en plan de modération salariale, essaie de faire face à un déficit d'emplois et à un déficit public qui semblent indiquer que "la crise ne fait que commencer".

## 1. Le sens d'une transformation

Dans ce contexte où la changement est plus de l'ordre de la nécessité que de celui de la libération ou de la contingence, il s'agit d'analyser ce qui affecte le ou les modes de représentation à propos de l'insertion professionnelle. Faisant l'hypothèse d'une décomposition de ce qui relevait d'un processus quasi automatique entre acquisition d'un savoir professionnel et insertion salariale (processus constitutif d'un paradigme de reproduction non limité au seul fonctionnement du système scolaire), la question consiste à repérer en quoi cette décomposition affecte à la fois le rôle de l'Etat et les modes de représentation composant un modèle culturel partagé par l'ensemble des classes sociales.

Si, dans la société belge, le chômage et le déficit public sont perçus comme des conséquences d'une action imprévoyante, désordonnée de l'Etat, il n'en demeure pas moins que celui-ci reste encore et toujours considéré comme agent principal de fonctionnement, comme garant d'un mode de développement. Là où l'Etat est le plus mis en cause, c'est dans ses capacités à faire sortir la société belge d'un mode d'industrialisation périmé, à mettre en place les conditions d'un changement. C'est de cette conjoncture - qui prend une configuration particulière à travers des conduites de rupture et de crise - que nous partirons pour nous interroger sur ce qui est de l'ordre de la crise et de celui de la mutation à propos des jeunes générations.

Encore s'agit-il de se donner un cadre méthodologique nous permettant de rappeler ce qui faisait l'unité d'un modèle culturel dont l'enjeu était l'insertion des jeunes dans les rapports sociaux. L'Etat y occupe une place prépondérante.

## 2. Compromis institutionnalisé et modèle culturel

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, les forces politiques et syndicales se sont concertées pour mettre en place un mode de fonctionnement et de règlement des conflits sociaux tout entier garanti par l'Etat. Au centre de cette concertation, le rapport salarial constitue l'enjeu principal. À travers un cadre institutionnel et légal, le mouvement ouvrier, la classe dirigeante vont chercher à réguler le processus de socialisation de l'activité de production, à savoir, pour reprendre les termes de R. Boyer (1981, 188-189), "l'intégration des salariés dans une ère de soumission vis-à-vis du pouvoir et de la logique imposés par les détenteurs des moyens de production (...). Il s'agit bien d'un ensemble de conditions qui régissent l'usage et la reproduction de la force de travail, qu'il s'agisse de l'organisation du procès de travail, de la hiérarchie des qualifications, de la mobilité de la force de travail ou encore de la formation et de l'utilisation du revenu salarial".

Si cette problématique s'est révélée particulièrement féconde sur le plan de l'analyse économique du marché du travail (Michon, 1984, 123-129) et de la nature de la crise (De Vroey, 1984, 4-13), elle permet également de dépasser une sociologie de la reproduction limitée au système scolaire. Car elle ne peut, de ce seul point de vue, rendre compte de la constitution d'un modèle culturel réglant les attentes et les projets des acteurs sociaux sur la base du salariat - indissociable du système d'assurances sociales. Si ce dernier peut prendre des figures différentes, celui qui fut mis en place dans la société belge était centré essentiellement sur l'insertion effective dans le procès de travail. L'Etat assure alors un rôle tutélaire à travers un système de redistribution entre salariés et futurs salariés; ainsi le développement du système scolaire - dans ses filières techniques et professionnelles - se fera en fonction des besoins locaux de main-d'œuvre. Les entreprises indiquent en effet les qualifications dont elles ont besoin - c'est vrai notamment pour l'industrie textile et la sidérurgie - avec ensuite embauche automatique. Des promotions entières d'élèves tourneurs-ajusteurs ou d'aides comptables font ainsi leur entrée dans le monde de la métallurgie ou dans celui de la banque. Salarisation et insertion professionnelle forment un ensemble qui assure la pérennité du rapport salarial et de la domination qui lui est liée. Il n'est pas trop fort de parler de "compromis institutionnalisé" au sens que lui donnent R. Delorme & C. André (1983, 671-674); compromis d'abord en ce sens qu'à travers la mise en place de régulations séculaires (qu'il s'agisse de l'assurance-chômage ou des filières de qualification), l'unification et l'obligation qui l'accompagnent - on n'a droit à la sécurité sociale que si on y a

cotisé - vont de pair avec le maintien de la domination au coeur du rapport salarial; institutionnalisation à travers "la mise en place d'une forme d'organisation créant des règles, des droits et des obligations pour les parties prenantes". La négociation collective y occupe une place centrale et les courants syndicalistes cherchant à faire du mouvement ouvrier le pivot du mode d'industrialisation à travers un programme de "réformes de structures" y participeront pleinement. La régulation du rapport salarial s'étendra à un point tel qu'elle anticipera l'insertion dans le procès de travail : *les jeunes diplômés ne trouvant pas d'emploi à la fin de leurs études auront droit à des allocations de chômage*. Cette législation - quasi unique en Europe - date de 1963 ! Elle instaurait par ailleurs le principe d'une indemnisation de chômage dont la durée était illimitée.

C'est ce compromis institutionnalisé qui façonne l'Etat tutélaire où toute tension ne peut se régler qu'à l'échelon national à partir d'une concertation entre partenaires sociaux, mais aussi par rapport à un modèle culturel reposant tout entier sur la salarisation que garantirait l'Etat. Ici, le compromis institutionnalisé s'impose comme "un cadre par rapport auquel la population et les groupes concernés adaptent leurs comportements" (Delorme, 1984, 153).

L'ambition, les horizons professionnels, les projets de mobilité, les attentes se règlent par rapport à un mode de socialisation façonné sur l'entrée dans le salariat. Au point que les classes populaires continuent aujourd'hui à n'accorder aucune place à l'adolescence; de l'état d'enfant, on devient adulte parce qu'on travaille, qu'on cotise à la sécurité sociale, qu'on est en droit de fonder une famille. Le chômage vient évidemment casser ce schéma.

### 3. L'Etat fait mouvement

Le mot d'ordre qui domine le discours politique, c'est l'absence de moyens. La mise en évidence des déficits publics assure une légitimité à la nécessité d'une remise en ordre de ce que l'Etat a été : imprévoyant, dépensier, incohérent ... Aussi entend-on dire que le réalisme est de rigueur, qu'il est temps de ne plus demander à l'Etat de tout garantir. L'Etat se veut minimaliste, y compris dans le discours qu'il tient sur lui-même; pour reprendre les propos du Ministre du Budget, "la seule promesse qu'on puisse tenir, c'est d'essayer de faire le moins de bêtises possible. Et de créer les meilleures conditions pour que la société trouve le moyen de sortir de la crise ou de s'y adapter. C'est dans la société elle-même qu'il

faut trouver les réponses aux problèmes. Le gouvernement doit simplement éviter d'aggraver la situation". A y regarder de près, rien n'est moins évident. C'est que l'on ne se débarrasse pas si facilement des habitudes acquises. S'instaure alors un mouvement contradictoire où recherche de désengagement se conjugue avec dirigisme pointilleux, mouvement que nous qualifierons de *solidarisme mou* et qui engendre une crise généralisée de la représentation politique. A travers ce mouvement contradictoire, l'Etat semble se désintégrer d'autant plus que l'un des partenaires du compromis institutionnalisé - le mouvement ouvrier - est en déclin.

### *3.1. Redéfinition des régulations sécuritaires et idéologie familialiste*

Le gouvernement mit longtemps à prendre le train de l'austérité. Le ratrappage n'en fut que plus radical : baisse de 3,5 % par an de la masse salariale depuis 1981, arrêt de l'inflation et perte de pouvoir d'achat, assainissement, redressement économique et modération salariale ... En même temps qu'il renforçait son interventionnisme économique et monétaire, l'Etat faisait savoir qu'il avait le désir de se dégager d'un rôle tutélaire jugé trop lourd.

Un gouvernement social-chrétien-libéral, décida, en se privant de l'appui des sociaux-démocrates, de gouverner par ordonnances. Dans la société belge, les mots prennent un sens particulier : il s'agit de gouverner par "pouvoirs spéciaux" et de légiférer à toute allure - sans l'accord préalable du Parlement. L'Etat, de tutélaire, devient Etat d'exception, conjoncture oblige. L'année 1982 fut la prémissse de ce qui devint, en langage officiel, la "dérégulation sociale" : sur 192 arrêtés, plus de 40 % concernaient des matières sociales. On réforma donc : l'indexation des salaires à l'indice des prix à la consommation, les règles d'attribution des allocations de chômage, la sécurité sociale dans son ensemble. Par rapport à quel horizon ? Celui de *la famille*. L'Etat de tutélaire qu'il était retrouvait les vertus du familialisme. Ce qu'il ne pouvait - ou ne voulait - plus assumer se trouvait d'emblée reporté sur la famille. Les jeunes en firent les frais législatifs. Ainsi de la réforme du statut des allocataires sociaux : il fut décidé de créer à côté de la catégorie - centrale - de "chef de famille" - celles de cohabitant et d'isolé. De quoi s'agissait-il ? De casser la norme du travailleur cotisant et ayant-droit à l'ensemble des revenus - de remplacement et de complément - qui le fait reconnaître comme citoyen à part entière. Il s'agissait d'en changer en créant de nouvelles catégories où "la liberté du couple" officierait en maître d'oeuvre au report d'une insertion professionnelle ne pouvant plus être ni automatique ni garantie. Cet éclatement de la catégorie "allo-

cataire" innove en ce qu'il introduit une gradation dans les interventions en différenciant le montant des prestations selon la catégorie à laquelle on appartient. Cette différenciation - *chef de famille, cohabitant, isolé* - règle les rapports de dépendance et d'autonomie que les jeunes - et les femmes - peuvent avoir par rapport à la cellule familiale; leur statut juridique se règle par rapport à celle-ci et non plus par rapport à leur participation au système productif. Dans le même sens, la prolongation de la scolarité jusqu'à 18 ans n'est pas qu'une manière commode de "dégraisser" les chiffres du chômage. Cette mesure s'inscrit dans le même mouvement de prise en charge par la famille des situations de transition quant à une éventuelle insertion professionnelle. Complémentairement, pour les diplômés ayant terminé leurs études et ne trouvant pas d'emploi, la durée d'attente pour avoir accès à des allocations de chômage passe de 75 jours à 150. Autrement dit, à sa sortie du système scolaire, le jeune n'aura d'autre source de revenus que celle que ses parents voudront bien lui accorder.

Outre l'éclatement de la catégorie "allocataire social", outre la prolongation de la scolarité, la mise en cause du modèle culturel de l'insertion salariale prend d'autres formes. La première - à travers un mouvement de précarisation des emplois - cherche à accroître la mobilité dans le chômage. A partir d'un plan de réduction du chômage, pudiquement appelé "politique de promotion de l'emploi", s'est développée une série d'insertions temporaires - chômeurs mis au travail, cadre spécial temporaire, troisième circuit du travail, stage pour jeunes ... - qui a pour effet majeur de déstabiliser les attentes d'emploi stable. Ces mesures touchent un peu plus de 1/6e des chômeurs indemnisés. Emplois dans l'administration publique, les collectivités locales, les P.M.E., associations et coopératives où l'apparition de catégories de "faux salariés" (Magaud, 1974, 1-5) à travers les pratiques de gestion publique du chômage n'est que l'aspect partiel d'un processus plus général de remise en cause des conditions d'usage et d'échange des forces de travail.

La seconde forme est singulièrement plus corporatiste : des "faux salariés", il s'agit de faire de vrais indépendants, catégorie qui en Belgique recouvre les métiers du négoce, de l'artisanat, de l'entreprise individuelle. Ainsi, par exemple, depuis 1983, le gouvernement a élaboré une possibilité baptisée "prêt subordonné pour chômeur". De quoi s'agit-il ? De permettre aux chômeurs indemnisés de capitaliser leurs allocations de chômage (le montant du prêt atteint un maximum de 500.000 FB) afin de créer leur emploi et d'en vivre. A partir de l'élaboration d'un projet garantissant à son créateur la rentabilité suffisante, ce prêt lui est accordé de manière "personnelle". Puisqu'il s'agit d'un prêt, il est

remboursable; son aspect "subordonné" porte sur les clauses de garantie quant au délai de remboursement, au montant des taux d'intérêt, à la priorité offerte aux organismes bancaires de récupérer les fonds octroyés en cas d'échec du projet. Cette mesure a été présentée, en août 1983, par le gouvernement comme une réponse à la demande de certains chômeurs de vouloir "s'en sortir". Début septembre 1984, plus de 2.000 chômeurs avaient pu bénéficier de ce prêt pour s'établir comme indépendants, principalement dans le secteur du petit commerce. S'il est trop tôt pour évaluer la pérennité de ce type d'emplois, la procédure n'en est pas moins significative : elle privilégie le retour au statut d'indépendant plutôt qu'à celui de salarié, prévoyant des possibilités d'association avec des entreprises existantes. Elle associe la création d'emplois à un remboursement à terme, cherchant par là même à rentabiliser les allocations de chômage. L'Etat anticipe dès lors sur la volonté des entreprises existantes de se défaire des pressions syndicales en termes de partage du travail salarié, favorisant l'individualisation de la création d'emplois tout en s'assurant de récupérer en cas de succès le montant des allocations de chômage.

En même temps qu'il pratique le prêt garanti à la création d'emplois, l'Etat revoit le système des retenues fiscales volontaires, notamment sur les allocations de chômage. Il répartit les revenus de remplacement, mais il les taxe à travers un système basé sur "l'espoir de travail"; il introduit ainsi dans son système de prélèvement, une incitation particulière : il demande aux chômeurs de payer un impôt anticipatif de 10 % si ceux-ci escomptent toucher plus que l'allocation de chômage sur l'année. Cette "taxation sur l'espoir de travail" (Voets, 1984, 150-151) participe d'une continuation du caractère tutélaire de l'Etat, mais plus encore de la manière dont il conçoit aujourd'hui l'insertion professionnelle; la privation d'emploi se couple avec la taxation de la potentialité d'en trouver un. Nous ne connaissons rien de plus singulier que cette façon de procéder. Il s'agit là d'un solidarisme mou où les mesures de prise en charge côtoient des mesures de délestage vers des lieux où les particularités des statuts, le temps partiel, la recherche de la flexibilité participent à l'éclatement même de ces prises en charge. D'aucuns (Reman, 1983, 399-402; De Beys, 1985, 28-29) ont cru y percevoir l'apparition d'une *société duale*, où les régimes d'assurance ne seraient plus réservés qu'aux travailleurs insérés. Plus que de société duale, c'est de société informelle qu'il faut parler. Parce que ce sont toutes les catégories de salariés qui sont affectées par ces mesures et parce que l'enjeu se localise sur les jeunes qui ne sont pas insensibles à la recherche d'une sortie de la crise qui reposera sur une mobilitation centrale : la nécessité de créer un emploi au lieu d'attendre

que l'Etat ou que le partage du travail - de plus en plus improbable - ne leur en procurent. Retenons ici que d'une manière générale, l'Etat fait mouvement et que ce mouvement, de désengagement en retrait "garanti", l'amène à rejeter sur la société civile la possibilité d'une modernisation ou d'un développement. En cela même, pour suivre la pensée de Touraine, il se défait par rapport à la place qu'il occupait dans la société industrielle. Et cela sur un mode mineur en ce qui concerne la société belge.

### *3.2. Redéfinition du revenu minimum garanti et localisation du social*

L'Etat ne fait pas seulement mouvement au niveau des politiques de résorption du chômage, renvoyant aux individus la nécessité de leur prise en charge. Il remet en cause son rôle central de dispensateur de moyens en ce qui concerne l'assistance en renvoyant les collectivités locales à leurs obligations. Ici aussi, le mouvement paraît dominé par le désengagement, l'incoordination, le désordre. Il est à tout le moins paradoxal parce que, de crise de légitimité en crise de rationalité (Francq, 1984, 8-23), il semble remettre en cause ce qui faisait sa spécificité : le partage régulateur des procédures d'attribution des aides sociales. L'enjeu est ici aussi double : 1°) le système d'assistance de marginal qu'il était, apparaît de plus en plus comme central en ce qui concerne la fixation du niveau de revenu minimum garanti; 2°) le pouvoir central incite les collectivités locales à trouver leurs propres ressources pour assumer le paiement de l'assistance, quitte à la récupérer auprès des membres de la famille de l'assisté. Le modèle familialiste de couverture des risques devient dès lors dominant.

Or il se fait qu'à travers l'introduction de sous-catégories de bénéficiaires d'allocations de chômage (cohabitants, isolés), les pouvoirs publics ont aligné le revenu minimum garanti sur le minimum de moyens d'existence. L'éclatement de la catégorie "allocataire" s'accompagne d'un mouvement à la baisse : en 1974, le montant mensuel du minimex s'élevait à 12.840 FB pour les isolés et à 17.833 FB pour un ménage. Les cohabitants dépendant d'un chef de ménage sont alignés en fonction de ces "tarifs". Ce n'est plus l'appareil de production qui règle le niveau du revenu minimum mais bien le régime d'assistance où l'on retrouve les mêmes catégories d'isolé et de cohabitant. L'Etat normalise à la baisse.

Ainsi la législation sur le chômage (prêts subordonnés, taxation sur l'espoir de travail, niveau de revenu de remplacement) rejoint celle sur l'assistance, les deux fonctionnant au minimum de revenu

garanti. A force de dirigisme pointilleux, l'Etat homogénéise ses législations afin de mieux se défaire de ses obligations tutélaires à l'endroit de l'insertion professionnelle. Une fois encore, si certains retiennent de ces mouvements législatifs la volonté de mettre en place une société duale, *tout nous indique au contraire un mouvement d'homogénéisation qui repose sur une volonté de désengagement de l'Etat*, mais bien plus encore sur une volonté de casser avec les droits acquis et un modèle culturel d'assurance et de garantie d'accès au travail et au revenu qui en résultent. Plus que de société duale, il s'agit bien plus d'un mouvement général de retrait de l'Etat qui, à travers l'éclatement des catégories d'allocataires et d'assistés, cherche à faire adopter de nouvelles conduites à l'endroit de l'emploi, non plus à occuper mais à créer.

### *3.3. Perception du changement et crise des solidarités*

Nous voudrions mettre ici en évidence le fait que si l'Etat fait mouvement, cherche à se résituer en tant qu'acteur d'un mode de développement plus qu'en termes d'Etat tutélaire, les organisations politiques, syndicales et les associations continuent à se situer par rapport à l'ancien modèle culturel de garantie tutélaire. Cette discordance crée une réelle crise de représentativité au sein de la société civile.

Depuis 1981, une chose est sûre : à coup de plans de redressement, d'assainissement et de modération salariale, les entreprises belges sont devenues les plus compétitives d'Europe en matière de coût salarial par unité produite (OCDE, 1984, 40-47). La modération salariale n'a pas apporté les résultats attendus : l'opération basée sur une modération salariale de 3 % en compensation d'une embauche de 3 % et d'une réduction du temps de travail de 5 % n'a eu comme effet que de créer 5.600 emplois contre les 43.600 prévus en 1981. Les piétres résultats de cet accord arraché après de nombreuses négociations par le mouvement syndical se reportent entièrement sur lui. Ni la modération salariale, ni le partage du temps de travail n'apparaissent comme des solutions crédibles. Le mouvement syndical a beau dire que le patronat - surtout celui des P.M.E. - n'applique pas les accords ; il en apparaît d'autant moins crédible aux yeux de la population; ainsi, selon un sondage (Libre Belgique, juin 1984), les répondants jugent à plus de 50 % que les syndicats doivent rester strictement dans leur rôle syndical. Les commentateurs patentés de la presse quotidienne y ont vu une sorte de désaveu du mouvement syndical. Il nous paraît plus juste de penser que le syndicat est perçu comme le dernier recours contre une politique - abusive - de licenciements

et de rationalisations et qu'il n'est pas l'acteur principal de la politique économique qu'il voudrait être.

Du côté politique, la décomposition est plus avancée encore : les mandataires politiques sont perçus comme porteurs de la désorganisation, de l'incohérence, représentants de la nation incapables de trouver une solution aux problèmes du chômage et du redéploiement industriel. Toujours d'après un sondage (Debie, 1984, 338-361), si plus de la moitié des Belges interrogés estiment que la démocratie se résume à des bavardages, plus de 2/3 (69,3 %) pensent que le simple citoyen ne peut influer sur les décisions politiques et syndicales. Au-delà d'une lecture conservatrice en termes de "demande de pouvoir fort", il est possible d'en faire une autre : les Belges énoncent qu'ils ont leur mot à dire sur l'avenir qu'on leur prépare, qu'ils voudraient être partie prenante du système de décision tant politique qu'économique.

Est-ce du côté des associations qu'une telle demande peut se structurer ? Encore moins. C'est que les associations paraissent trop "labellisées" par les appartenances politiques classiques et le clientélisme qui en résulte. Au niveau des organisations de jeunesse, en comptant large, 2 jeunes sur 10 participent à une association; les scouts, les maisons de jeunes, les ciné-clubs et autres lieux parkings de remplissage du temps libre mis à part, on aurait du mal à compter 1 jeune sur 10 qui participe à l'élaboration des options d'une société pluraliste. La sclérose est telle que les principaux mouvements de jeunesse - socialiste, catholique, neutre/-pluraliste - ont jugé bon de faire un sondage pour l'Année Internationale de la Jeunesse (Centre National d'Information des Jeunes, 1984) afin de savoir ce que pense leur public potentiel. Autant les commentaires tissent - avec prudence - une toile où le repli sur soi fait bon ménage avec la démotivation, la dépolitisation et la non-croyance collective en une insertion professionnelle adaptée au diplôme acquis et plus les organisations de jeunesse se disqualifient à n'être que les acteurs de la segmentation, de l'emploi précaire, des garanties surannées où le mot "participation" est vide de contenu. C'est qu'en effet, elles sont l'outil du mouvement général de désengagement opéré par l'Etat en ce qu'elles participent largement à la précarisation des emplois.

La nature des interrogations du type "comment mobiliser demain les jeunes aujourd'hui écartés ?" disqualifie d'autant aux yeux des jeunes - tant du milieu populaire que des classes moyennes - le discours qui parle de "véritable insertion" ou de "garantie à long terme". Les jeunes sont en avance sur leurs pseudo-représentants. Ils sont plus réalistes en ce qu'ils *commencent à faire leur deuil d'un modèle culturel conceptualisé tout entier autour de l'action de l'Etat-tutélaire*.

Un modèle culturel se défait sous nos yeux. Il génère atténisme et réalisme mais aussi refus de la crise et aménagement par rapport à celle-ci étant donné le caractère de plus en plus informel que l'Etat essaie de donner au système de protection sociale. Mouvement où la contradiction côtoie la recherche d'une homogénéisation. Si l'Etat cherche à anticiper de nouvelles demandes sociales, celles-ci sont encore loin de se structurer sous la forme de revendications. Là réside sans doute le problème de la représentation politique en ce que les forces sociales restent dominées par le politique, par l'Etat. La déconnection, le fossé n'en apparaissent que plus grands entre la société civile et l'Etat.

Ce fossé où le changement devrait faire son trou reste inoccupé. Certains essaient de le combler à coups de sondages ou d'analyses où l'ennui et la violence occuperait la première place (Hiernaux & Nizet, 1984). Il reste que les jeunes sont ailleurs. Au-delà des classements ou des reclassements, ils cherchent à éprouver une réalité engluée dans l'histoire et dont ils imaginent difficilement être les héritiers. Ni les enseignants, ni les hommes politiques ou les syndicalistes n'imaginent l'ampleur d'un retour de l'acteur social, où les émotions, les rêves et peut-être l'auto-destruction l'emportent sur les discours que la société tient sur elle-même.

Entre le rêve et la lucidité, jusqu'à quand la société belge oscilera-t-elle ?

#### BIBLIOGRAPHIE

- ANDRE Christine & DELORME Robert (1983), *L'Etat et l'économie. Un essai d'explication des dépenses publiques en France - 1976-1980*, Seuil, Paris.
- BOYER Robert (1981), "Les transformations du rapport salarial dans la crise. Une interprétation de ses aspects sociaux et économiques", *Critiques de l'économie politique*, 15-16, 185-228.
- CENTRE NATIONAL D'INFORMATION DES JEUNES (1978), *Moi jeune ...*, CNIJ, SIEP, Bruxelles.
- DE BEYS Xavier (1985), *Sécurité sociale et société duale*, Ligue des familles, Bruxelles.
- DEBIE Baudoin (1984), "L'A-politique", *La Revue Nouvelle*, 11, 358-361.
- DELORME Robert (1984), "Compromis institutionnalisé, Etat inséré et crise de l'Etat inséré", *Critiques de l'économie politique*, 26-27, 149-160.
- DE VROEY Michel (1984), "La crise actuelle : un essai de diagnostic", *Contradictions*, 42, 3-43.

- FRANCQ Bernard (1984), *La coordination sociale comme processus politico-administratif : de l'aggiornamento à la crise financière*, Service Européen de Coopération pour les Jeunes, Bruxelles.
- FONDATION ROI BAUDOUIN (1981), *L'avenir économique de la Belgique*, Rapport Fondation Roi Baudouin, Bruxelles.
- HIERNAUX Jean-Pierre & NIZET Jean (1984), *Violence et ennui*, Presses Universitaires de France, Paris.
- LA LIBRE BELGIQUE (30.6.1984), *Les syndicats désavoués et mis en garde*, Enquête Marketing Unit.
- MAGAUD Jaques (1974), "Vrais et faux salariés", *Sociologie du travail*, 1, 1-18.
- MERTON Robert K.(1965), *Eléments de théorie et de méthode sociologique*, Plon, Paris.
- MICHON François (1984), "De la prospérité à la crise : la socio-économie française des années soixante-dix", *Critiques de l'économie politique*, 28, 115-138.
- O.C.D.E. (1984), *Etudes Economiques Belgique-Luxembourg*, OCDE, Paris.
- REMAN Pierre (1983), "La sécurité sociale aux portes de la dualisation", *La Revue Nouvelle*, 4, 386-402.
- TOURAIN Alain (1978), *La voix et le regard*, Seuil, Paris.
- VOETS Louis (1984), "Fiscalité : les modifications importantes pour 1984", *Année sociale*, 1, 143-155.